



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT: BOURSE ET LOGEMENT 2024/25

Votre texte de paragraphe

CROUS  
CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET  
SCOLAIRES

**Crous**  
Normandie

# Saisie du DSE: Dossier Social Étudiant

## ▶ DEMANDE EN LIGNE

sur le site: [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)

Aucun dossier papier ou courrier, numérisation des documents directement sur le site.

A faire même si pas boursier au lycée.

A la 1ere connexion, nécessité de réinitialiser le mot de passe, car création suite à la saisie sur PARCOURSUP.

/!\ **Site différent de Parcours Sup** /!\  
chaque dossier doit être saisi, validé, selon son calendrier.

**Le DSE répond à la demande de bourse/logement** sur des vœux (avant les résultats du BAC)

## ▶ QUAND ?

à partir du **1ER Mars jusqu'au 31 Mai**

## ▶ VOUS AUREZ BESOIN DE

- Avis d'imposition des parents 2023 des revenus 2022
- Jugement aux affaires familiales , si parents séparés/divorcés
- RIB au nom de l'étudiant

Prévoir des **frais de dossier de 6€** à payer par carte bancaire

# La Bourse



## ▶ CALCUL

- Payée de septembre à juin, pour les étudiants inscrits (sauf si alternant)
- Cumulable avec un salaire
- Calculée selon les revenus des parents, le nombre d'enfants à charges, **la distance**:

- 30 à 249km: 1 pt
- 250 à 3 499km: 2pts,
- 3 500 à 12 999km : 3pts,
- + de 13 000km: 4pts

## ▶ RÉPONSE PAR MAIL

envoi de la notification conditionnelle (selon les vœux)  
puis définitive (à l'inscription)

## ▶ REVISION

possible si changement de situation (chômage, retraite, maladie)

## ▶ AVANTAGES









- être exonéré des droits d'inscription à l'Université et de la CVEC (100€) sauf pour les établissements privés
- avoir droit au repas à 1€ au Restaurant Universitaire
- Majoration de l'aide au logement de la CAF

Points	Échelon 0 bis	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6	Échelon 7
0	35.086€	23.850€	19.281€	14.829€	12.667€	7.992€	265€
1	38.966€	26.500€	21.423€	16.472€	14.077€	8.872€	530€
2	42.877€	29.150€	23.564€	18.126€	15.476€	9.773€	795€
3	46.767€	31.800€	25.705€	19.758€	16.875€	10.653€	1.060€
4	50.668€	34.450€	27.846€	21.412€	18.285€	11.533€	1.325€
5	54.569€	37.111€	29.998€	23.066€	19.695€	12.434€	1.590€
6	58.459€	39.761€	32.139€	24.709€	21.105€	13.324€	1.855€
7	62.360€	42.411€	34.280€	26.352€	22.514€	14.215€	2.120€
8	66.261€	45.061€	36.422€	28.005€	23.914€	15.094€	2.385€
9	70.151€	47.700€	38.563€	29.648€	25.323€	15.985€	2.650€
10	74.052€	50.361€	40.704€	31.291€	26.733€	16.865€	2.915€
11	77.952€	53.011€	42.835€	32.955€	28.132€	17.755€	3.180€
12	81.843€	55.650€	44.976€	34.588€	29.542€	18.645€	3.445€
13	85.743€	58.300€	47.117€	36.231€	30.952€	19.525€	3.710€
14	89.634€	60.971€	49.269€	37.895€	32.362€	20.426€	3.975€
15	93.545€	63.611€	51.410€	39.538€	33.772€	21.317€	4.240€
16	97.435€	66.261€	53.551€	41.170€	35.181€	22.196€	4.505€

# Barèmes 23/24

Échelon	Montant annuel sur 10 mois	Montant annuel en cas maintien de la bourse lors des grandes vacances universitaires
0 bis	1.454 €	1.745 €
1	2.163 €	2.596 €
2	3.071 €	3.685 €
3	3.828 €	4.594 €
4	4.587 €	5.504 €
5	5.212 €	6.254 €
6	5.506 €	6.607 €
7	6.335 €	7.602 €

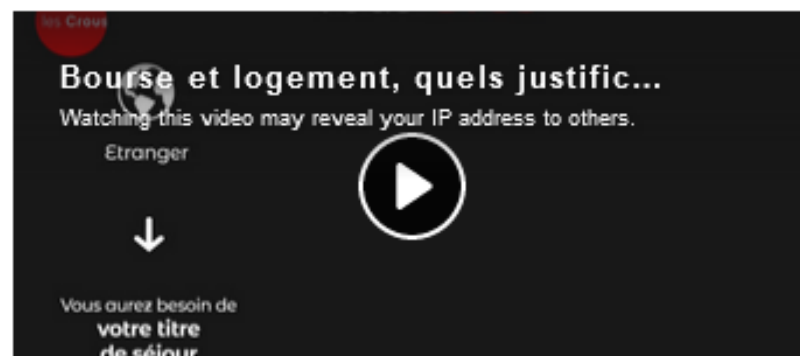
# Les étapes pour constituer votre dossier social étudiant (DSE)

 <p>1</p> <p>Vérifiez votre éligibilité sur <a href="http://simulateur.lescrous.fr">simulateur.lescrous.fr</a>.</p>	 <p>2</p> <p>Créez ou mettez à jour votre compte <a href="http://messervices.etudiant">messervices.etudiant</a>.</p>
 <p>3</p> <p>Rassemblez et ajoutez toutes les pièces justificatives.</p>	 <p>4</p> <p>Saisissez votre Dossier social étudiant (DSE).</p>
 <p>5</p> <p>Si votre dossier est complet, vous n'avez plus de démarches à effectuer. Sinon vous devez, au plus tôt, renvoyer les pièces réglementaires. Il faut compter entre 1 mois et 3 mois pour le traitement de votre dossier initial.</p>	 <p>6</p> <p>Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre demande sur <a href="http://messervices.etudiant">messervices.etudiant</a>.</p>
 <p>7</p> <p>A l'issue de l'étude de votre dossier, il vous sera envoyé par courriel une notification conditionnelle de bourse, à remettre à votre établissement.</p>	 <p>8</p> <p>Dès la confirmation de votre inscription par votre établissement, vous recevrez votre notification définitive et la mise en paiement de la bourse sera générée.</p>

## Comment déposer ses pièces justificatives ?

### Conseils pour déposer les pièces justificatives :

- Chaque pièce justificative ne doit **pas faire plus de 7 Mo**,
- Utilisez des noms de documents facilement compréhensibles, comme "Certificat de scolarité Paul Dubois", "Justificatif de domicile",
- Les pièces doivent être déposées **à l'endroit de façon lisibles et complètes** pour qu'elles soient acceptées,
- L'application n'accepte que les documents **PDF, JPEG ou JPG**. Privilégiez les PDF en **un seul envoi par pièce** pour une meilleure lecture et réduire le poids de vos documents,
- Nous vous rappelons que toutes les pièces justificatives demandées doivent nous être adressées pour que nous puissions étudier votre demande.




Si vous n'avez pas toutes les pièces, vous pourrez revenir dans le suivi de votre dossier pour les déposer ultérieurement.



Le terme de "droit à l'erreur" désigne en substance le droit pour un usager de bonne foi de se mettre en conformité avec ses obligations juridiques sans faire l'objet d'une sanction pécuniaire ni être privé d'une prestation lorsqu'il a commis une erreur ou une omission dans une déclaration ou une demande de prestation.

En revanche, ce droit ne s'applique ni aux récidivistes ni aux fraudeurs.

Il n'est pas non plus un droit au retard : les retards ou omissions de déclaration dans les délais prescrits n'entrent pas dans son champ d'application.

Pour vous aider dans votre démarche le logo  vous indique les points de vigilance

## MesServices.etudiant.gouv.fr

Simple et pratique, à tout moment, vous pouvez signaler une erreur ou une correction à apporter dans votre dossier.

Pour cela, connectez-vous sur Mes Services Etudiant, rubrique «assistance».

Vous avez la possibilité de joindre des documents justificatifs pour une demande de révision via le suivi de DSE.



# Le logement CROUS



## MAI/JUIN

2 vœux sur 3 secteurs possibles.

Choisir le type de résidences:

chambre

unité de vie

studio



## JUIN/JUILLET

- 1ere proposition mi juin
- Puis tours successifs
- Priorité aux étudiants boursiers
- À compter de mi-juillet attribution à tous
- Payer 100€ de réservation
- (remboursement si désistement avant le 31/08)



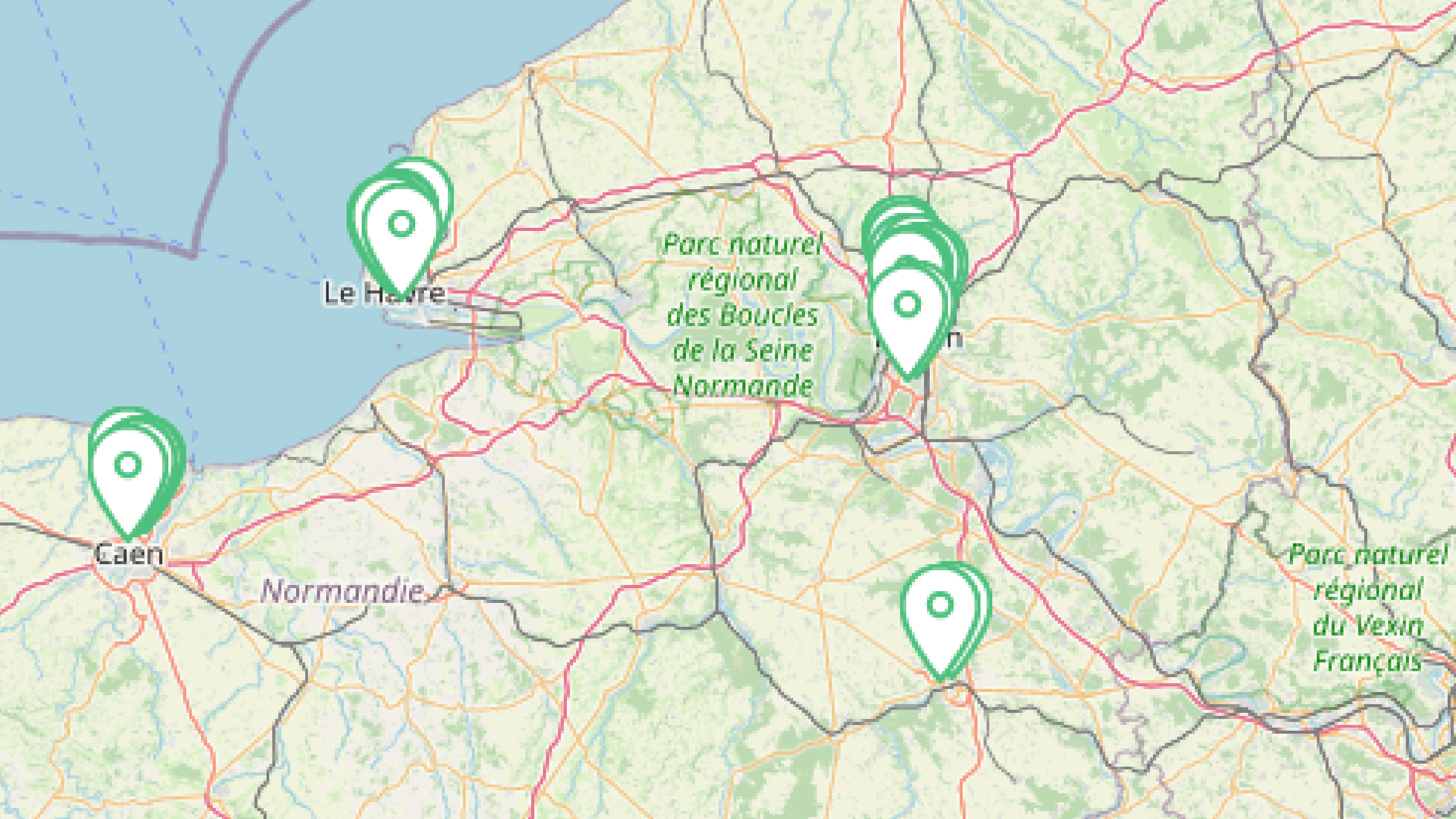
## APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE

Accès à la rentrée, après avoir :

- payé caution et loyer
- transmis les documents dans dossier locatif
- présenté un garant physique (les parents) ou Visale (gratuit)
- souscrit une assurance habitation

**VISALE.** 

CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT



Le Havre

Parc naturel  
régional  
des Boucles  
de la Seine  
Normande

Caen

Normandie

Parc naturel  
régional  
du Vexin  
Français



# Les logements CROUS

Location sur une année universitaire (parfois fermé en juillet/aout)

Souvent meublés équipés, charges comprises (eau, électricité/gaz internet)

---

Ouvre droit à l'aide au logement de la CAF



---

**Visite virtuelle des logements**

<https://www.crous-normandie.fr/logements/nos-residences/visites-virtuelles-des-logements/>



# Les missions du Service Social

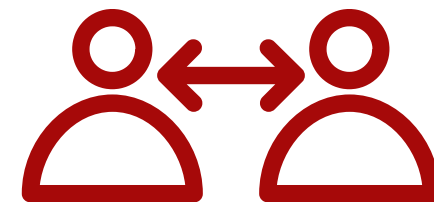
---



Le service social du Crous vous accueille et vous écoute quelles que soient vos difficultés (sociales, familiales, psychologiques, financières...).

---

Dans le respect de la confidentialité, l'assistante sociale informe, renseigne et oriente. Elle apporte aide et soutien en cas de situation particulière.



## équipement informatique :

aide sous forme de subvention de la CAF pour l'achat d'un ordinateur pour les étudiants boursiers



point de vigilance pour les étudiants étrangers:

obligation d'un titre de séjour en cours de validité ou récépissé

# Avez-vous des questions?

Mon contact: [anais.latteur@crous-normandie.fr](mailto:anais.latteur@crous-normandie.fr)

117 Rue Casimir Delavigne  
76600 le Havre

02 35 19 74 74

[antenne-lehavre@crous-normandie.fr](mailto:antenne-lehavre@crous-normandie.fr)

[service-social@crous-normandie.fr](mailto:service-social@crous-normandie.fr)



Renseignements concernant les bourses: 02 30 06 02 76

[www.crous-normandie.fr](http://www.crous-normandie.fr)